

Avis de convocation / avis de réunion



LISI

Société Anonyme au capital de 21 645 727 Euros
Siège Social : 6 rue Juvénal VIELLARD
90600 GRANDVILLARS

R.C.S. BELFORT 536.820.269

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 26 avril 2019 à 14 heures 30, au siège social de LISI AEROSPACE, Central Seine, 46 - 50, Quai de la Râpée, CS 11 233 - 75583 PARIS CEDEX 12, afin de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE**

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur non renouvelé ;
- Approbation des rémunérations attribuées au Président du Conseil, au Directeur Général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général et du Directeur général délégué ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation des jetons de présence ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

- Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux ; autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions du Président Conseil ; modification corrélatrice des statuts ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Les actionnaires pourront :

- soit assister personnellement à l'Assemblée ;
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires, sur le site Internet du Groupe LISI à l'adresse suivante : www.lisi-group.com dans la rubrique Communiqués/Informations réglementées, ou au siège social, cette demande devant être faite par mail (actionnaire@lisi-group.com) ou par courrier simple directement à la société. Celle-ci fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée sera subordonné :

1° - Pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée ;

2° - Pour les titulaires d'actions au porteur, par la remise, dans les mêmes délais, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ils pourront solliciter de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Les actionnaires ainsi inscrits seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société ou à BNP Paribas trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les documents relatifs à l'Assemblée pourront être demandés à partir de la date de l'avis de convocation et jusqu'à J-5 de la tenue de l'Assemblée – Art.225-81- à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Le Conseil d'Administration.